POLITIQUE 115-01
ENVIRONNEMENTALE

1. AVANT-PROPOS

Les Commissionnaires du Québec (ci-après la « Société ») désire mettre en place une politique environnementale (ci-après la « Politique ») conformément à ses obligations en matière de certification ISO 14001.

La Société reconnait l'importance de préserver l'environnement et de minimiser son empreinte écologique. En tant qu'acteur dans le secteur des services de sécurité, nous nous engageons à adopter des pratiques responsables qui respectent les ressources naturelles et contribuent à la durabilité à long terme de notre planète.

2. OBJECTIF

La Politique a pour objectifs de :

a) Énoncer et faire connaître aux parties prenantes, en vue de leur application, les principes et actions qui instruisent la présente Politique.
b) Positionner la Société comme citoyen corporatif exemplaire en matière de développement durable, dans notre champ d'activités.

3. CHAMP D'APPLICATION

La Politique s'adresse à l'ensemble des employés et à certains de ses fournisseurs et parties prenantes externes. Elle reconnaît que l'environnement est une responsabilité collective. Le chef de la direction financière fournit les interprétations requises au besoin.

4. PRINCIPES

1. **Réduire notre impact environnemental** : lorsque possible, intégrer des pratiques écoresponsables dans toutes nos activités opérationnelles, mais surtout toujours se poser la question de la manière dont nous pouvons réduire notre impact.

2. **Promouvoir l'efficacité énergétique** : optimiser l'utilisation de l'énergie et des ressources pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

3. **Gérer les déchets de manière responsable** : à l'intérieure de notre propre sphère d'activités et de contrôle, privilégier la réduction, le réemploi et le recyclage des matières dans l'ensemble de nos activités.

4. **Sensibiliser nos parties prenantes** : encourager nos employés, clients et partenaires à adopter des comportements durables.

5. **Favoriser l'innovation durable** : rechercher des solutions innovantes pour améliorer nos pratiques environnementales.

5. CHAMPS D'ACTION

Pour concrétiser ses principes, la Société entend agir dans les champs suivants :

A. **Économie des ressources**
- Réduire la consommation d'énergie dans nos bureaux, par nos équipements et par notre flotte de véhicules et en sensibilisant le personnel à cet effet.
- Éviter l'utilisation de produits ou consommable à usage unique.

B. **Gestion des déchets**
- Instaurer des pratiques de tri sélectif dans tous nos locaux.
- Réduire l'utilisation de produits jetables et privilégier des alternatives réutilisables ou biodégradables.

C. **Mobilité durable**
- Encourager le télétravail et les réunions virtuelles en tenant compte des meilleures pratiques en la matière pour réduire les déplacements, mais en équilibre avec les impératifs de maintien de la culture organisationnelle de la Société.
- Promouvoir et inciter les modes de transport écologiques pour nos employés, lorsque possibles (transports en commun, covoiturage, vélo).

D. **Achat responsable**
- Privilégier les fournisseurs locaux, écoresponsables et les produits certifiés durables.

E. **Formation et sensibilisation**
- Communiquer régulièrement sur les enjeux environnementaux à l'ensemble des employés

- Offrir des sessions de formation sur les enjeux environnementaux et les pratiques écoresponsables.
- Diffuser des informations claires sur notre politique environnementale auprès de nos clients et partenaires.

F. Suivi et amélioration continue

- Nous évaluerons régulièrement nos performances environnementales à l'aide d'indicateurs spécifiques. Des audits périodiques permettront d'identifier les points à améliorer et de garantir que nos engagements restent alignés avec les normes environnementales en vigueur.

6. AUTRES POLITIQUES

La présente Politique doit, en tout temps, être lue et interprétée compte tenu de l'ensemble des politiques en vigueur au sein de la Société.

7. RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La Société se réserve le droit de modifier ou de résilier cette Politique en tout temps et sans préavis.

8. RESPONSABILITÉ DE LA MISE À JOUR

Le Chef de la direction financière est responsable de la révision de cette Politique.

Registre des modifications

Numéro de Révision	Section Révisée	Résumé des modifications	Date de Révision	Fait par
01	**Entier**	Cette version 115-01 remplace l'ébauche précédente de la politique 115-00	02 janvier 2025	CR